
[Imprimer](#)

ZAC Marne Europe : un marché pour la viabilisation et les voiries

Image

Epamarne a lancé une consultation pour les travaux de viabilisation et l'aménagement définitif des voiries de la ZAC Marne Europe à Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne).

Le programme de la ZAC de Marne-Europe à Villiers-sur-Marne prévoit la construction de logements, de bureaux, de commerces et de lieux culturels sur un périmètre d'environ 11,2 ha. "L'ensemble de ces bâtiments s'intégrera autour du Jardin métropolitain qui constituera une trame arborée forte et affirmée de la ZAC", précise le maître d'ouvrage, Epamarne.

La conception des bâtiments sera menée en partie par La Compagnie de Phalsbourg, lauréate du concours Inventons la métropole du Grand Paris (IMGP) avec son programme « Balcon sur Paris ». La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement Atelier ruelle, Arcadis, Geodice, BOC et Acte lumiere.

Un marché de travaux de viabilisation et l'aménagement définitif des voiries vient d'être lancé et s'organisera en deux phases (viabilisation et aménagement après construction des principaux îlots de bâtiments). Dans le détail, les travaux concernent les aménagements provisoires et définitifs des secteurs voie nord-sud, voie est-ouest, place de la gare ; la viabilisation uniquement, notamment pour les réseaux et la gestion des espaces publics, sur l'ensemble du périmètre ZAC, les trottoirs de la RD10 (boulevard Jacques Chirac) et de la RD11 (rue Jean Jaurès) ainsi que le secteur de la Bonne Eau.

Le marché est divisé en trois lots dont le premier est relatif aux voiries et réseaux divers. Celui-ci comprend, en phase viabilisation, les terrassements et la mise en œuvre des couches de forme, la création des structures de chaussée provisoire, des avaloirs de chaussée et la mise en place des drains de diffusion et de vidange, l'adduction d'eau potable et de défense incendie, le génie civil pour réseaux éclairage, signalisation lumineuse tricolore et communication électronique, les tranchées pour réseau électricité et de signalisation (pour la phase provisoire).

Lots VRD, espaces verts et éclairages publics

Pour la phase aménagement, ce lot regroupe la démolition des aménagements réalisés en phase viabilisation et non conservés dans l'aménagement définitif, la création des plateaux sur chaussée et la mise en œuvre des revêtements définitifs sur les chaussées, stationnements et trottoirs des voies nord-sud, place de la gare et est-ouest, la mise à niveau des émergences, la pose des mobiliers urbains et des conteneurs enterrés, la signalisation horizontale et verticale.

Le deuxième lot relatif aux espaces verts prévoit la fourniture et la pose de mobiliers, des végétaux et des accessoires de plantations, la création des fosses de plantations, le parachèvement et le confortement des plantations. Le troisième concerne l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore, avec la fourniture, la pose et le câblage des équipements de vidéosurveillance, de signalisation lumineuse tricolore y compris armoires et contrôleurs de feux, d'éclairage public y compris armoire de commande et la réalisation des boucles.

[Consulter l'avis](#)

